

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Canton de
Combs-la-Ville
Département de
Seine-et-Marne

L'an deux mille vingt-quatre
Le 6 février à 20 h 30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la
présidence de Monsieur Patrick NECKER, Vive-Président.

Date de convocation : 30 janvier 2024	Nombre d'administrateurs		
Date d'affichage :	En exercice : 16	Présents : 10	Votants : 10

Étaient présents : Mesdames REGANHA, DENEUX, EYAMO, GALLÉ - Messieurs NECKER, KAOUANE, BERGANO, FUMU-TAMUSO, KILAHY, ROBERT.
formant la majorité des membres en exercice.
Excusés : Mesdames MAGNE, LE MEUR, RIODIN – Monsieur GUMILA
Absents : Madame BAMI – Monsieur SANTOS

Secrétaire de séance :

Rapporteur : Patrick NECKER

Objet : Commission Permanente du C.C.A.S. : désignation d'un administrateur nommé par
Madame La Maire.

L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorise le Conseil
d'Administration à créer en son sein une Commission Permanente, dont la composition, les
attributions et les modalités de fonctionnement sont expressément définies dans le
règlement intérieur du C.C.A.S.

Celui-ci précise que la Commission Permanente est composée d'un président et de 4
administrateurs, choisis en respectant la parité parmi les administrateurs nommés par
Madame la Maire et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.
Le règlement intérieur prévoit en outre que la présidence de la commission est assurée par
le Vice-Président.

Par délibération n°10 du 2 juillet 2020, les administrateurs avaient procédé au vote des
administrateurs désignés en Commission Permanente,

Aujourd'hui, suite au départ de Madame Nadège LOUVET, il convient de désigner un nouvel
administrateur devant siéger au sein de cette instance spécifique du C.C.A.S.

Sur proposition du Vice-Président du C.C.A.S.,

N° de page :		2024	
5.3	DEL 2024/03		2/2

Le Conseil d'Administration,

Le Vice-Président ayant procédé à l'appel à candidats et annoncé l'unique candidature de :

* Monsieur Abel-Nathan FUMU-TAMUSO

au titre des administrateurs nommés par La Maire.

Le Conseil d'Administration ayant procédé aux opérations de vote.

A OBTENU

A l'issue d'un vote à main levée :

* Monsieur Abel-Nathan FUMU-TAMUSO : **10 voix**

Sans préjudice des administrateurs nommés par délibération n° 10/2020 dont le mandat perdure, Monsieur FUMU-TAMUSO est désigné en tant que représentant du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à la Commission Permanente. Il siègera sous la présidence de Monsieur Patrick NECKER, élu Vice-Président, par la délibération n°8 du 2 juillet 2020

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**Le Vice- Président du C.C.A.S.,
Patrick NECKER**

**La secrétaire de séance
Florence DENEUX**

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :**
- Notifiée le :**
- Publiée le :**